

PRÉFET DU NORD

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL** 

**EPF** 

PART 2

**ANNÉE 2021 – NUMÉRO 24 DU 03 FÉVRIER 2021** 

# **TABLE DES MATIÈRES**

#### **EPF**

Décision N°2021/59 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Amélie Charpin

+ Annexe

Décision N°2021/560 du 26 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Stéphanie Homez

+ Annexe

Décision N°2021/561 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Ellisabeth Dufour

+ Annexe

Décision N°2021/62 du 26 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Stéphanie Vandenhaute

+ Annexe

Décision N°2021/63 du 26 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Monsieur Jérôme Beuns

+ Annexe

Décision N°2021/64 du 19 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Sophie Nouwen

+ Annexe

Décision N°2021/65 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Cécile Moesch

+ Annexe

Décision N°2021/66 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Stéphanie D'Herbomez

+ Annexe

Décision N°2021/67 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Monsieur Cyril Cachot

+ Annexe

Décision N°2021/68 du 1er février 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Anne Cluzel

+ Annexe

Décision N°2021/69 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Monsieur José Mensah

+ Annexe

Décision N°2021/70 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Lisa Deblonde

+ Annexe

Décision N°2021/71 du 17 janvier 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Monsieur Jérôme Dhiers

+ Annexe

Décision N°2021/72 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature de la directrice générale à Madame Audrey Duthil

+ Annexe

Délégation de signature de Monsieur MALENGE



Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Amélie Charpin

## JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Amélie Charpin, chargée d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 25 janvier 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Baill

Lu et accepté,

Amélie Charpin

	DE	LEGATIONS FAITES A AMELIE CHARPIN
DOMAINES		MISSIONS
AFFAIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
	3.2	Les courriers valant offre de cession avec transmission du prix
	3.3	Les commandes d'actes notariés (acquisition, cession, baux, constitution, modification ou suppression de servitude)
	3.6	Les demandes d'évaluation auprès de la DIE
	3.7	Les courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procèsverbal contradictoire de visite
	3.8	Le courrier de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé de la décision d'exercice du droit de préemption
COMMANDE	3.9	Le courrier d'information et de demande d'affichage au maire de la commune de la décision d'exercice du droit de préemption
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
entyjnyk Nacykalaska	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics
	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés
	3.19	La saisine des géomètres dans le cadre du marché à bons de commande et les documents liés à l'exécution de la prestation (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites)
	3.20	Le plan de division, de bornage, de délimitation cadastrale ou de rétablissement de limite cadastrale fait par géomètre quand celui- ci a été mandaté par un tiers
	3.22	Les appels de loyers
	3.23	Les procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
	3.24	Les courriers pour les levées de séquestre
	3.25	Les procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.28	La saisine des huissiers
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)



# Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Stéphanie Homez

# JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# DECIDE

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Stéphanie Homez, assistante auprès des chargés d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 26 JANVIET 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bailly

Lu et accepté,

LU QT ACCEPTE

Stéphanie Homez

	DEI	EGATIONS FAITES A STEPHANIE HOMEZ
DOMAINES		MISSIONS
AFFAIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
COMMANDE	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.28	La saisine des huissiers

.



# DECISION n° 2021/ 6.1 Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Elisabeth Dufour

## JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

## **DECIDE**

ARTICLE 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait le présent délégataire.

ARTICLE 2: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Elisabeth Dufour, responsable du service immobilier, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE 4</u>: La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 0 1 FEV. 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bailly

Lu et accepté,

lu et accent

Elisabeth Dufour

	23° 3° ° ° V	
3. 31.54.3		
		DELEGATIONS FAITES A ELISABETH DUFOUR
DOMAINES		
	2.1	MISSIONS
	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers
AFFAIRES	2.2	"politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
XGENERALESET	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
CORRESPONDANCES	2.3	La réception des significations d'huissiers
	2.6	Les notes de service
	3.1	
	3.2	Les courriers valant offre d'acquisition avec transmission du prix
	3.2	Les courriers valant offre de cession avec transmission du prix
	3.3	Les commandes d'actes notariés (acquisition, cession, baux, constitution, modification ou suppression de servitude)
100000000000000000000000000000000000000	-	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition ou de
	3.4	cession (état hypothécaire, extrait cadastral, demande de renseignements
4.4		d'urbanisme)
		Les autorisations de dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de démolir, de
1964	3.5	construire, d'aménager, autorisation d'exploiter) par un tiers pour la réalisation
		d'un projet
	3.6	Les demandes d'évaluation auprès de la DIE
**************************************		Les courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces dans le cadre des
	3.7	procédures de préemption ainsi que le procès-verbal contradictoire de visite
	20	Le courrier de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé de
	3.8	la décision d'exercice du droit de préemption
in the second second	2.0	Le courrier d'information et de demande d'affichage au maire de la commune de
7 00000	3.9	la décision d'exercice du droit de préemption
	3.10	La décision de consignation et de déconsignation
A service of the serv	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
COMMANDE	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés
PÜBLIQUÉET	3.13	publics
ACTIVITE	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés
OPERATIONNELLE		La saisine des géomètres dans le cadre du marché à bons de commande et les
	3.19	documents liés à l'exécution de la prestation (document d'arpentage, de
		délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites)
1994 A 200 S 200 S 200	3.20	Le plan de division, de bornage, de délimitation cadastrale ou de rétablissement de
		limite cadastrale fait par géomètre quand celui-ci a été mandaté par un tiers
		La saisine des géomètres hors marché et les documents liés à l'exécution de la
	3.21	prestation (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de
		rétablissement de limites)
MICHAEL AND	3.22	Les appels de loyers
10 mm	3.23	Les procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
ar Araban State	3.24	Les courriers pour les levées de séquestre
200	3.25	Les procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des
		copropriétés
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une
	2.20	infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.28	La saisine des huissiers
	3.32	Les feuilles de présence opération expertise, référé préventif, transport/lieux,
THE STATE OF THE S	17	audience
and the state of t	4.7	Les bons de commande dans le cadre d'un marché à bons de commande lié aux
	4.8	missions du délégataire
FINANCES	4.0	Les bons de commande pour les dépenses hors marchés (taxes foncières et impôts,
		décisions de justice, frais d'hypothèque, droits d'enregistrements, charges de
A THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF THE PERSO		copropriété, loyer, paie, charges sociales) liés aux missions du délégataire

	5.7	Les ordres de missions et les frais de mission des collaborateurs du service ou de la
RESSOURCES	5.8	direction dont le délégataire a la charge
HUMAINES	3.0	Validation des congés des collaborateurs du service ou de la direction dont le délégataire à la charge
	5.9	La signature des entretiens individuels et professionnels des collaborateurs du
		service dont le délégataire à la charge

.



# Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Stéphanie Vandenhaute

## JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# DECIDE

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Stéphanie Vandenhaute, chargée d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 26/01/2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bailly

Lu et accepté,

Stéphanie Vandenhaute

	DELEGA	TIONS FAITES A STEPHANIE VANDENHÄUTE
(COMMINES		MISSIONS
	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception
		des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle,
gandarias kantarian ist		de partenariat)
	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la
ganiris pommuniss		remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
	3.2	Les courriers valant offre de cession avec transmission du prix
	3.3	Les commandes d'actes notariés (acquisition, cession, baux, constitution, modification ou suppression de servitude)
	3.6	Les demandes d'évaluation auprès de la DIE
		Les courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces
	3.7	dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procès-
		verbal contradictoire de visite
	3.8	Le courrier de notification au vendeur, à son mandataire et à
		l'acquéreur évincé de la décision d'exercice du droit de préemption
(COMMANIE):	3.9	Le courrier d'information et de demande d'affichage au maire de la
istolisus (otal: 1:35 VX 614 IATAIDIRes Talantaria		commune de la décision d'exercice du droit de préemption
(6]54:347.1(6]01(1)14:43 (6]54:347.1(6]01(1)14:43	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures
		d'expropriation
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics
		Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors
er a same and a same a	3.14	marchés
		La saisine des géomètres dans le cadre du marché à bons de
100000000000000000000000000000000000000	3.19	commande et les documents liés à l'exécution de la prestation
	0,13	(document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de
		rétablissement de limites)
	2 20	Le plan de division, de bornage, de délimitation cadastrale ou de
	3.20	rétablissement de limite cadastrale fait par géomètre quand celui-
	2 22	ci a été mandaté par un tiers
	3.22	Les appels de loyers
	3.23	Les procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
	3.24	Les courriers pour les levées de séquestre
	3.25	Les procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.28	La saisine des huissiers
	3.28	
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)



# Portant délégation de signature de la directrice générale A Monsieur Jérôme Beuns

## JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# DECIDE

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Jérôme Beuns, chargé d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 26 Janvier 221

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bail

Lu et accepté,

Jérôme Beuns

EXCLAMBLES	<b>i)</b>	arcoanons pantes agarominisativs Missiovs
	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception
	2.1	des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle,
ASSAULTS GUNTHALIS		de partenariat)
	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la
AGORHESIONINIOS	2.2	remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
	3.2	Les courriers valant offre de cession avec transmission du prix
	3.3	Les commandes d'actes notariés (acquisition, cession, baux, constitution, modification ou suppression de servitude)
	3.6	Les demandes d'évaluation auprès de la DIE
	3.7	Les courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procèsverbal contradictoire de visite
		Le courrier de notification au vendeur, à son mandataire et à
	3.8	l'acquéreur évincé de la décision d'exercice du droit de préemption
		Le courrier d'information et de demande d'affichage au maire de la
(colvinated)	3.9	commune de la décision d'exercice du droit de préemption
AND CONTRACTOR AND	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics
	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés
	3.19	La saisine des géomètres dans le cadre du marché à bons de commande et les documents liés à l'exécution de la prestation (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites)
	3.20	Le plan de division, de bornage, de délimitation cadastrale ou de rétablissement de limite cadastrale fait par géomètre quand celuici a été mandaté par un tiers
	3.22	Les appels de loyers
	3.23	Les procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
	3.24	Les courriers pour les levées de séquestre
		Les procès-verbaux ou documents divers relatifs au
	3.25	fonctionnement des copropriétés
	2.55	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans
	3.26	le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.28	La saisine des huissiers
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)



# DECISION n° 2021/ 64 Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Sophie Nouwen

#### JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Sophie Nouwen, assistante auprès des chargés d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 18/01/2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bai

<sub>-</sub>u et accepte,

Sophie Nouwen

	DEI	EGATIONS FAITES A SOPHIE NOUWEN
DOMAINES		MISSIONS
AFFÄIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
COMMANDE	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.28	La saisine des huissiers

.



# DECISION n° 2021/65 Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Cécile Moesch

# JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Cécile Moesch, assistante auprès des chargés d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 20.01.2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Baill

Lu et accepté

Cécile Moesch

	DE	ELEGATIONS FAITES A CECILE MOESCH
DOMAINES		MISSIONS
AFFAIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
COMMANDE	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.28	La saisine des huissiers

.



# Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Stéphanie D'Herbomez

# JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Stéphanie D'Herbomez, chargée d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE 4</u>: La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le

0 1 FEV. 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bailly

Lu et accepté,

Stéphanie D'Herbomez

	DELEG	ATIONS FAITES A STEPHANIE D'HERBOMEZ
DOMAINES		MISSIONS
AFFAIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
	3.2	Les courriers valant offre de cession avec transmission du prix
	3.3	Les commandes d'actes notariés (acquisition, cession, baux constitution, modification ou suppression de servitude)
	3.6	Les demandes d'évaluation auprès de la DIE
	3.7	Les courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procèsverbal contradictoire de visite
	3.8	Le courrier de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé de la décision d'exercice du droit de préemption
COMMANDE	3.9	Le courrier d'information et de demande d'affichage au maire de la commune de la décision d'exercice du droit de préemption
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics
	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés
	3.19	La saisine des géomètres dans le cadre du marché à bons de commande et les documents liés à l'exécution de la prestation (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites)
	3.20	Le plan de division, de bornage, de délimitation cadastrale ou de rétablissement de limite cadastrale fait par géomètre quand celui ci a été mandaté par un tiers
	3.22	Les appels de loyers
	3.23	Les procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
	3.24	Les courriers pour les levées de séquestre
	3.25	Les procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.28	La saisine des huissiers
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)



# DECISION n° 2021/67 Portant délégation de signature de la directrice générale

A Monsieur Cyril Cachot

# JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Cyril Cachot, chargé d'affaires immobilières, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE 4</u>: La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 0 1 FEV. 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bailly

₋u et accepté,

Lu et accepte

Cyril Cachot

	C	ELEGATIONS FAITES A CYRIL CACHOT
DOMAINES		MISSIONS
AFFAIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
	3.2	Les courriers valant offre de cession avec transmission du prix
	3.3	Les commandes d'actes notariés (acquisition, cession, baux, constitution, modification ou suppression de servitude)
	3.6	Les demandes d'évaluation auprès de la DIE
	3.7	Les courriers de demande de visite ou/et de demande de pièces dans le cadre des procédures de préemption ainsi que le procèsverbal contradictoire de visite
	3.8	Le courrier de notification au vendeur, à son mandataire et à l'acquéreur évincé de la décision d'exercice du droit de préemption
COMMANDE	3.9	Le courrier d'information et de demande d'affichage au maire de la commune de la décision d'exercice du droit de préemption
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.11	les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics
	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés
	3.19	La saisine des géomètres dans le cadre du marché à bons de commande et les documents liés à l'exécution de la prestation (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites)
	3.20	Le plan de division, de bornage, de délimitation cadastrale ou de rétablissement de limite cadastrale fait par géomètre quand celuici a été mandaté par un tiers
	3.22	Les appels de loyers
	3.23	Les procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
	3.24	Les courriers pour les levées de séquestre
	3.25	Les procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.28	La saisine des huissiers
	3.32	Les feuilles de présence opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience



# Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Anne Cluzel

# JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Anne Cluzel, responsable du service juridique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le

0 1 FEV. 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bail

Lu et accepté, Lu et accepte Luple

Anne Cluzel

DOM/NN S	Î	ELEGATIONS FAITES A'ANNE CLUZEIL MISSIONS
	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception
	2.1	des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle,
Pagpaga Sciantikanski		de partenariat)
	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la
e (do)krtesko)MDAN(dese)	2.2	remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
	2.4	Les certificats d'affichage
	2.5	L'authentification des documents composant le recueil des actes
	2.5	administratifs
	2.6	Les notes de service
	2.0	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier
	3.4	d'acquisition ou de cession (état hypothécaire, extrait cadastral,
	3.4	demande de renseignements d'urbanisme)
		Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures
	3.11	d'expropriation
		Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre
E ROMMMOD:	3.13	des marchés publics
TENNICOLOGICA TO A COLOMBIA		Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors
AOBSERMATONINI TARE	3.14	marchés publics
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans
		le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.27	Les déclarations de sinistre
	3.28	La saisine des huissiers
		La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou
	3.29	contentieuse) dans le cadre du marché lié aux prestations
		juridiques
	3.30	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou
	3.30	contentieuse) hors marché
	3.31	La validation des requêtes et mémoires produits par les avocats
	3.32	Les feuilles de présence opération expertise, référé préventif,
	3.32	transport/lieux, audience
	4.7	Les bons de commande dans le cadre d'un marché à bons de
		commande lié aux missions du délégataire
ituv ji sasta sasta sasta sa	4.8	Les bons de commande pour les dépenses hors marchés (taxes
1400430435		foncières et impôts, décisions de justice, frais d'hypothèque, droits
		d'enregistrements, charges de copropriété, loyer, paie, charges
	_	sociales) liés aux missions du délégataire
	5.7	Les ordres de missions et les frais de mission des collaborateurs du
		service ou de la direction dont le délégataire a la charge
economical and a second	5.8	Validation des congés des collaborateurs du service ou de la
SUMMANNES .		direction dont le délégataire à la charge
	5.9	La signature des entretiens individuels et professionnels des
		collaborateurs du service dont le délégataire à la charge



# DECISION n° 2021/63 Portant délégation de signature de la directrice générale A Monsieur José Mensah

#### JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur José Mensah, référent sécurité juridique, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le

01 FEV. 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bailly

Lu et accepté,

José Mensah

	_	
		DELEGATIONS FAITES A JOSE MENSAH
DOMAINES		MISSIONS
	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception
		des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle,
AFFAIRES GENERALES		de partenariat)
<b>ET</b>	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la
CORRESPONDANCES		remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
		Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier
	3.4	d'acquisition ou de cession (état hypothécaire, extrait cadastral,
		demande de renseignements d'urbanisme)
	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures
	J.11	d'expropriation
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre
COMMANDE	3.13	des marchés publics
PUBLIQUE ET ACTIVITE	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors
OPERATIONNELLE	J.11	marchés publics
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans
		le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.27	Les déclarations de sinistre
	3.28	La saisine des huissiers
		La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou
	3.29	contentieuse) dans le cadre du marché, lié aux prestations
		juridiques
	3.30	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou
		contentieuse) hors marché
	3.31	La validation des requêtes et mémoires produits par les avocats
	3.32	Les feuilles de présence opération expertise, référé préventif,
·	J.J.	transport/lieux, audience



# Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Lisa Deblonde

#### JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

## **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Lisa Deblonde, juriste, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 13 janvier 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bail

Lu et accepté,

lu et accepte

Lisa Deblonde

	D	ELEGATIONS FAITES A LISA DEBLONDE
DOMAINES		MISSIONS
AFFAIRES GENERALES ET CORRESPONDANCES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)
	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
	2.3	La réception des significations d'huissiers
COMMANDE PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.4	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition ou de cession (état hypothécaire, extrait cadastral, demande de renseignements d'urbanisme)
	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics
	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés publics
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
	3.27	Les déclarations de sinistre
	3.28	La saisine des huissiers
	3.29	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou contentieuse) dans le cadre du marché lié aux prestations juridiques
	3.30	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou contentieuse) hors marché
	3.31	La validation des requêtes et mémoires produits par les avocats
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)

¥ ..



# DECISION n° 2021/ 1/2 Portant délégation de signature de la directrice générale A Monsieur Jérôme Dhiers

## JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Jérôme Dhiers, juriste, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE 4</u>: La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le 17 janvier 221

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bai

Lu et accepté,

Jérôme Dhiers

DELEGATIONS FAITES A JEROME DHIERS				
DOMAINES		MISSIONS		
AFFAIRES GENERALES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)		
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge		
	2.3	La réception des significations d'huissiers		
	3.4	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition ou de cession (état hypothécaire, extrait cadastral, demande de renseignements d'urbanisme)		
	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation		
COMMANDE	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics		
PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés publics		
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF		
	3.27	Les déclarations de sinistre		
	3.28	La saisine des huissiers		
	3.29	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou contentieuse) dans le cadre du marché lié aux prestations juridiques		
	3.30	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou contentieuse) hors marché		
	3.31	La validation des requêtes et mémoires produits par les avocats		
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)		



# DECISION n° 2021/-1-2 Portant délégation de signature de la directrice générale A Madame Audrey Duthil

#### JE SOUSSIGNEE:

Madame Loranne Bailly, directrice générale de l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais, renouvelée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu la délibération n° 2020/003 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais;

# **DECIDE**

<u>ARTICLE</u> 1 : D'abroger toutes les délégations antérieures dont bénéficiait éventuellement le présent délégataire.

<u>ARTICLE 2</u>: De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Audrey Duthil, juriste, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Loranne Bailly, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre).

<u>ARTICLE</u> 4 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sur le site internet de l'Etablissement. Elle prend effet à compter du 05 février 2021.

A Lille le

0 1 FEV. 2021

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

La directrice générale,

Loranne Bail

Lu et accepté,

Audrey Duthil

DELEGATIONS FAITES A AUDREY DUTHIL				
DOMAINES		MISSIONS		
AFFAIRES GENEŘÁLES	2.1	Les courriers d'accompagnement d'envoi de pièces à l'exception des courriers "politiques" (envoi d'une convention opérationnelle, de partenariat)		
ET CORRESPONDANCES	2.2	Les accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge		
	2.3	La réception des significations d'huissiers		
COMMANDE PUBLIQUE ET ACTIVITE OPERATIONNELLE	3.4	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier d'acquisition ou de cession (état hypothécaire, extrait cadastral, demande de renseignements d'urbanisme)		
	3.11	Les demandes de pièces nécessaires à l'instruction des procédures d'expropriation		
	3.13	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles au titre des marchés publics		
	3.14	Les réceptions de travaux et de prestations intellectuelles hors marchés publics		
	3.26	Les dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF		
	3.27	Les déclarations de sinistre		
	3.28	La saisine des huissiers		
	3.29	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou contentieuse) dans le cadre du marché lié aux prestations juridiques		
	3.30	La saisine des avocats (consultation, procédure précontentieuse ou contentieuse) hors marché		
	3.31	La validation des requêtes et mémoires produits par les avocats		
	3.32	Les feuilles de présence (opération expertise, référé préventif, transport/lieux, audience)		

•

Lille, le 4 janvier 2016



# **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Je soussigné, MALENGÉ Dominique, agent comptable de l'EPF Nord - Pas de Calais, installé dans les locaux de l'Établissement au 594 avenue Willy Brandt à Lille, agissant en cette qualité,

Conformément aux dispositions des articles 16 et 190 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Avec l'agrément de Madame Loranne BAILLY, Directrice générale de l'EPF,

Déclare donner délégation de signature durant mes absences pour l'intégralité de mes attributions d'agent comptable à Madame Sandrine DESCHAMPS, assistante auprès de l'agent comptable, à compter du 4 janvier 2016.

Pouvoir lui est donné en mon absence de :

De gérer et administrer pour moi et en mon nom, l'agence comptable de l'EPF Nord-Pas de Calais,

De recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers,

D'acquitter toutes demandes de paiement et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,

De déclarer auprès des personnes privées et publiques habilitées dans le cadre de procédures collectives les créances de l' EPF,

Tél: 03.28.07.25.00 Fax: 03.28.07.25.01

D'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements ou retraits de fonds et d'en retirer récépissé ou quittance.

En conséquence, je donne pouvoir de passer tous actes, de faire d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de l'agence comptable, entendant ainsi transmettre à Madame DESCHAMPS tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse durant mes absences, sans mon concours, mais sous ma responsabilité gérer et administrer l'agence comptable.

Cette présente délégation de signature annule et remplace toute délégation antérieure.

L' Agent comptable

Dominique MALENGÉ

La Délégataire,

Sandrine DESCHAMPS

Madame Loranne BAILLY Directrice générale de l' Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, agissant en cette qualité, donne son agrément de façon expresse à la délégation consentie, ci-dessus, par MALENGÉ Dominique .

Lille, le 5 janvier 2016

La Directrice générale,